



République du Sénégal

Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal

FONGS - ACTION PAYSANNE

B.P. 269 THIES, Tél. 939 58 58 Fax : 951.23.52

@ : fongs@sentoo.sn Web : www.fongs.sn

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT (E) MARKETING ET/OU EN COMMUNICATION

CONTEXTE DE LA MISSION :

La Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS- Action paysanne) et l'Association française SOL, Alternatives Agroécologiques et Solidaires, mettent en œuvre depuis janvier 2015 le projet « Valoriser les Céréales Locales en Afrique de l'Ouest » (VCLAO), dont la troisième phase a démarré en juillet 2022 et se terminera en septembre 2025. L'objectif de ce projet est de contribuer au renforcement de la souveraineté alimentaire, l'emploi rural, l'autonomisation des femmes et la qualité nutritive de l'alimentation au Sénégal à travers l'appui à la pérennisation d'une chaîne de valeur durable autour des céréales locales. Plus spécifiquement, il s'agit de promouvoir l'incorporation des farines des céréales locales (mil et maïs) dans la production de pains artisanaux, beignets et autres produits par les boulangers et les femmes transformatrices en milieu rural afin d'augmenter leurs revenus et de créer des débouchés pour les producteurs de céréales locales, fournisseurs de la matière première. Depuis son lancement, d'importantes activités ont été réalisées dans sa zone d'intervention dans le Bassin arachidier (en particulier dans les régions de Thiès, Diourbel, Kaolack, Fatick et Kaffrine) Pour atteindre son objectif, le projet agit sur l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur : la production de céréales de qualité en agroécologie, la transformation primaire en farine panifiable, la transformation secondaire en divers produits de consommation, la sensibilisation et la promotion des produits auprès des consommateurs, ainsi que la défense des intérêts de acteurs de la filière auprès des pouvoirs publics sénégalais et ouest-africains. Dans la continuité des 2 premières phases du projet, les activités suivantes actuellement sont menées dans le cadre de la 3e phase (juillet 2022-juin 2025) :

- 270 exploitations familiales (EF), dont 125 déjà bénéficiaires de la Phase II et 145 nouvelles, formées aux pratiques agroécologiques concernant la culture du mil et du maïs ;
- 4 unités de transformation locales et 4 magasins intermédiaires installés et équipés ; 4 meuniers formés à la transformation du mil et du maïs en farine panifiable, 4 gérants et 4 magasiniers formés au suivi et la gestion de l'activité ; 4 comités de gestion formés aux bases de l'entrepreneuriat ;
- 65 artisans boulangers ruraux, dont 30 déjà bénéficiaires de la Phase II et 35 nouveaux, et 285 femmes transformatrices du secteur informel rural, dont 125 déjà bénéficiaires de la Phase II et 160 nouvelles, équipées et formées aux techniques

d'incorporation de farines de céréales locales (mil et maïs), à l'hygiène et la qualité des produits et aux bases du micro-entrepreneuriat ;

- Plus de 45 000 consommateurs sensibilisés à travers des campagnes de promotion des produits à base de céréales locales, dans plus de 85 villages ;
- 7 organisations paysannes membres de la FONGS accompagnées et bénéficiant du renforcement des capacités de gestion et de suivi-évaluation de ses membres ;

Justification de la mission

La phase 3 du projet vise la pérennisation de la filière et la mise à l'échelle du projet. A cette fin, deux enjeux majeurs ont été identifiés :

- Faciliter l'accès à de nouveaux marchés pour les transformateurs primaires (minoteries) et secondaires (femmes formatrices et boulangers), en particulier les marchés institutionnels et les boulangeries industrielles et semi industrielles.
- Assurer le soutien du projet par des institutions publiques et des Organisations de la Société Civile (OSC) sénégalaises et ouest-africaines pour la répliation et la mise à l'échelle du projet.

Dans cette perspective, parallèlement à la formalisation des acteurs de la filière (création de coopératives et obtention d'autorisations FRA pour la commercialisation des produits issus de la filière), **la création et l'appropriation d'une identité marketing commune** par les acteurs de la filière, ainsi que **le renforcement de leurs capacités en marketing et communication**, apparaissent comme des étapes essentielles.

Une expertise professionnelle en communication et/ou marketing a été identifiée comme indispensable pour accompagner les acteurs dans la construction d'une identité et d'outils marketing impactant qui reflètent les valeurs et les enjeux portés par la filière.

MISSION DU/DE LA CONSULTANT·E

La mission sollicitée est **la création d'une identité marketing et visuelle propre à la filière « céréales locales »** développée dans le cadre du projet VCLAO 3 ainsi que la définition d'un plan marketing intégrant des messages clés de marketing.

Ce travail devra mettre l'accent sur la co-construction et l'appropriation de ces éléments par l'ensemble des acteurs de la filière. Ainsi, la mission comprendra 4 déplacements avec l'équipe de la FONGS pour assister aux comités de gestions stratégiques des minoteries dans les régions de Kaffrine, Kaolack, Fatick et Diourbel (respectivement auprès des associations ADAK, EGAK, JIG JAM et URAPD) qui réunissent des représentants de chaque maillon de la filière. Ces déplacements seront l'occasion pour le/la Consultant·e de recueillir la vision de l'ensemble des parties prenantes sur les axes et modalités de communication opportuns et co-construire les éléments de communication dans le cadre d'une démarche participative. La mission consistera à :

- 1) Proposer un nom de marque pour l'ensemble des produits de la filière. Le nom de marque sera inspiré de la proposition émise en phase II du projet (« La céréalière ») et des points de vue des différentes parties prenantes au projet recueillis lors des missions sur le terrain avec la FONGS.

- 2) Créer un logo : un logo a été créé en phase 2
- 3) Créer une charte graphique spécifique à la filière (police de titre, police de corps, couleurs primaire, secondaire, tertiaire), qui devra être cohérente avec le logo créé et avec les éléments recueillis auprès des parties prenantes du projet.
- 4) Proposer un plan marketing adapté, en lien avec les supports et activités prévues dans le cadre du projet (cf. annexe 1). Le plan marketing inclura des propositions de messages à adapter selon ces supports et activités
- 5) Une proposition graphique d'étiquette pour une impression sur les emballages des sacs de farines locales, intégrant une version simplifiée du logo, un slogan ainsi que des emplacements pour l'ensemble des mentions réglementaires :
- 6) Une actualisation des flyers de promotion de la filière édités en phase II à partir des éléments retenus ci-avant (cf. annexe 2).

METHODE DE TRAVAIL ET RESPONSABILITES

La démarche méthodologique proposée par le/la Consultant·e est à détailler dans sa proposition technique et financière. Le/la Consultant·e sera le responsable de l'exécution de la mission sur le terrain et de l'ensemble des activités liées à sa réalisation. Il aura en charge l'ensemble des dépenses liées à la mission y compris les rencontres de cadrage et de restitution, à l'exception des frais de déplacements sur le terrain auprès des acteurs bénéficiaires lorsque ceux-ci pourront être mutualisés avec les équipes de la FONGS. La mission se déroulera sous la supervision du Chargé du projet VCLAO de la FONGS et du Chargé de projet Afrique de l'Ouest de SOL. Le/la consultant·e sera aussi en collaboration avec les présidents des Associations bénéficiaires du projet (JIG-JAM, URAPD, ADAK, EGAK, EGABI, ARAF et FEGPAB) et les membres des Comités de gestion stratégiques (CGS) des minoteries.

CALENDRIER DE REALISATION DES PRESTATIONS

La durée de la prestation est estimée à environ 15 jours ouvrables. La prestation se déroulera à partir du 10 juin 2024 selon le calendrier prévisionnel suivant (adaptable en fonction des disponibilités du/de la consultant·e) :

- Ecriture et présentation de la note méthodologique à la FONGS & SOL : du 10 au 12 juin 2024 ;
- Collecte des données : du 12 juin au 21 juin 2024
- Remise d'une première version des livrables : avant le 28 juin 2024
- Remise de la version finale des livrables : **avant le 12 juillet 2024**

PROFIL DU/DE LA CONSULTANT·E

Spécialiste en communication, avec une expertise en entrepreneuriat et/ou filières artisanales et des compétences en graphisme. Une expérience avérée dans le domaine agroalimentaire est vivement appréciée. Il devra en outre posséder de bonnes compétences rédactionnelles et des capacités à travailler en équipe. Il est attendu du/de la consultant·e une bonne capacité d'adaptation et de flexibilité. Enfin, une maîtrise parfaite à l'écrit et à l'oral du français et du wolof est exigée.

MODALITES DE REPONSE A L'APPEL D'OFFRE ET MODALITES CONTRACTUELLES

Les candidats devront soumettre une proposition technique et financière.

- L'offre technique spécifiera la compréhension du projet et de la mission, la méthodologie comprenant notamment une proposition de modèle de cahier des charges pour le logo et la charte graphique, une proposition de méthodologie de co-construction du plan marketing, un calendrier d'exécution détaillé de la mission, ainsi que des exemples de logos et/ou plan marketing que vous avez déjà réalisé.
- L'offre financière comprendra le devis détaillé de la mission, incluant l'ensemble des frais associés.

Les propositions, accompagnée d'un CV, devront être retournées au plus tard le **31 mai 2024** par mail à l'attention de : -

Yaye Mbayang Touré, Responsable Suivi-Evaluation de la FONGS : yayembayang@yahoo.fr
Masse Gning, Chargé de projet VCLAO de la FONGS : mg_gningos@yahoo.fr

Gildas Buttet, Responsable des programmes Afrique de l'Ouest de SOL : gildas.buttet@sol-asso.fr

Tom Plunian, Chargé de projet Afrique de l'Ouest de SOL : sol_partenariat@sol.asso.fr

La sélection finale s'effectuera au plus tard le **6 juin 2024**. Le paiement s'effectuera en deux tranches : - - 40% à la signature du contrat ; 60% après validation de la mission et réception des livrables définitifs.

NB : Pour plus détails, veuillez bien vous référer aux TDR en pièce jointe

Fait à Thiès le 22 Mai 2024